

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RÉUNION DU LUNDI 2 JUILLET 2007 – 18h30

DOCUMENT A AFFICHER ET A CONSERVER EN MAIRIE

Etaient présents

Sous la présidence de Monsieur Alain VASSELLE.

Délégués avec voix délibérative :

Délégués Titulaires : M. BILLARD (Bacouël) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. COTEL, E. FONGUEUSE, C. MARCOTTE, R. DUAUT, J. DAIX (Breteuil) ; J. FEUILLET (Fléchy) ; J. ROBERT (Gouy les Groseillers) ; F. SENCE (La Hérèlle) ; M. LEBAN (Sérévillers) ; R. LECLAIRE (Tartigny) ; JP. POSTEL (Troussencourt) ; C. DESACY (Villers Vicomte) ; M. LEVIEILLE (Campremy) ; D. LEQUIEN, M. DOUVRIEN (Froissy) ; JP. RANDOLET, J.M. DAIX (Hardivillers) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; C. LE COUTEULX (St André Farivillers) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; A. GOZET (Thieux) ; C. MUYL (Oroër).

Délégués Suppléants : L.A DELACHAUSSÉE (Chepoix) ; A. GÉRARD (Mory Montcrux) ; D. PINOTEAUX (Abbeville St Lucien).

Etaient présents sans voix délibérative : D. PETREZ (Hardivillers) ; P. BOUTTERIN (Maisoncelle Tuilerie) ; D. PYPE (Ourcel Maison) ; D. DOUAY (Puy la Vallée).

Etaient excusés : J. CAUWEL, P. DEFFONTAINES, J.L. MIONNET (Breteuil) ; J.L. PHILIPPON (La Hérèlle) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; J.P. MATROT (Noyers St Martin).

Assistaient également

Messieurs Jean-François VERSCHAE, chargé de mission
Sébastien JAMAUX, technicien
Mlles Sandrine COLIN, assistante administrative
Laetitia MAINKA, conseillère assainissement non collectif
Esclarmonde MONTEIL, conservatrice Musée Archéologique

1 – Relais des Services Publics

La Charte sur l'organisation de l'offre de services publics et au public en milieu rural signée le 23 juin 2006 entre l'Etat, l'Association des Maires de France et certains organismes sociaux prévoit l'installation et la labellisation de guichets d'accueil polyvalents, nommés "Relais de Services Publics".

Il s'agit d'associer les grands organismes sociaux comme l'ANPE, la CNAF, la CNAM, le CNAV, la MSA et l'UNEDIC avec les collectivités territoriales et les services décentralisés de l'Etat pour offrir au public un accueil, une orientation et une aide dans ses relations avec ces administrations et organismes sociaux.

L'Etat appuie la création de ces relais via une aide à l'investissement, ainsi qu'une aide dégressive sur 3 ans pour le fonctionnement.

Monsieur VASSELLE indique que suite à deux réunions préparatoires avec les services de la Sous-Préfecture de Clermont, il est envisagé de créer un RSP à Breteuil (dans les anciens locaux de la DDE) et une antenne à Froissy (lieu proposé par Mme LEQUIEN : ancien local pompiers près des ateliers municipaux).

Monsieur COTEL précise que la Mission Locale, la Maison du Département et la Maison de l'Emploi et de la Formation pourraient également être hébergées à Breteuil.

Monsieur COTEL tient à signaler qu'à court ou moyen terme les collectivités locales devraient être amenées à instruire elles-mêmes les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AFFIRME** sa volonté d'accueillir un Relais de Services Publics à Breteuil et une antenne à Froissy.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche à cet effet.

2 – Pays – Programmation FRAPP

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du partenariat avec le Conseil Régional de Picardie, la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye est amenée à soumettre à l'examen des services de la Région les opérations susceptibles d'être financées au titre des Fonds Régionaux.

Suite à l'évolution de la politique régionale (remplacement du Fonds Régional de Développement Local – FRDL – par le Fonds Régional d'Aide aux Pays de Picardie – FRAPP), la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye intègre ses projets non plus à une programmation élaborée à l'échelle du Syndicat Mixte de l'Oise Picarde, mais à une programmation élaborée dans le cadre du Grand Beauvaisis dans la perspective de la création du Pays du Grand Beauvaisis.

L'ensemble des Ctés de Communes du Pays du Grand Beauvaisis doivent prendre une délibération concordante d'approbation du programme général d'actions pour 2007-2008.

Enveloppe globale : 8 331 203 €.

Monsieur COTEL précise que la CCVBN a pu récupérer certains crédits disponibles pour la construction du Musée.

En matière de transport à la demande, un agent de mobilité va être recruté par la Cté de Communes de la Picardie Verte.

Le Conseil de Développement du Pays a été mis en place le 18 juin 2007. Président du Conseil : Claude MAILLARD.

Le Conseil Communautaire,

- **APPROUVE** la programmation 2007-2008 du FRAPP du Grand Beauvaisis selon l'hypothèse annexée à la Présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

3 – Pôle santé – Oasis

Monsieur COTEL informe que la Fédération Nationale des Anciens Combattants a décidé de vendre l'Oasis, établissement de soins de suite. Une réunion organisée avec l'aide de Monsieur VASSELLE s'est donc tenue ce 2 juillet matin en mairie de Breteuil.

La Fédération a en effet informé Monsieur le Maire qu'elle avait consulté différents repreneurs potentiels et qu'elle se limiterait à l'analyse de 3 candidatures : la Polyclinique de Picardie, l'Office Public d'Hygiène et de Santé (OPHS) et la Société Noble Age.

En qualité de Maire, mais aussi au regard de l'importance de la « problématique santé » sur le territoire, Monsieur COTEL avait souhaité organiser cette concertation afin d'alerter la Fédération sur le légitime souhait des élus locaux que le repreneur de l'établissement puisse continuer à assurer l'existant, voire développer de nouveaux services.

Monsieur COTEL indique qu'il a clairement informé la Fédération que la ville de Breteuil disposait d'un droit de préemption dans le cadre du PLU. Il souligne ainsi la volonté des élus locaux de se positionner comme partenaire, autant que faire se peut, pour la meilleure organisation possible des soins sur le secteur en complémentarité avec les structures existantes et en rapport avec les besoins du territoire (développer les consultations de spécialistes, organiser la permanence de soins avec les médecins libéraux, disposer de places supplémentaires en relation avec les EPAHD, ...).

Monsieur VASSELLE souligne qu'au travers d'un entretien avec Mme Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé, il s'est vu confirmer que les élus locaux seront tenus informés des discussions et qu'elle lui avait demandé d'être tenue personnellement informée de l'évolution du dossier.

Par ailleurs, l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) présente à cette réunion a clairement donné la position de l'Etat sur ce dossier.

Monsieur VASSELLE relève qu'il y avait une position unanime des différents partenaires autour de la table pour que le personnel en place soit maintenu, ainsi que l'activité de soins de suite et que de nouveaux services soient développés.

Monsieur COTEL indique qu'il rendra compte régulièrement du déroulement de cette vente selon le calendrier annoncé par la Fédération : proposition du Comité Fédéral début septembre, choix définitif en Assemblée Générale en octobre.

Monsieur GOZET exprime son inquiétude sur l'avenir proposé pour cet établissement et mentionne des fermetures récentes dans le Pas-de-Calais (Bruay, Acheselles) et souhaite que les interventions de Messieurs VASSELLE, COTEL et CAUWEL puissent aboutir à un projet répondant aux besoins du secteur au regard du problème des gardes (permanence des soins) et des visites à domicile.

4 – Parc Belle Assise

→ Consommation eau

Rappel : la CCVBN est l'unique client du SIAEP de Le Crocq. En effet, la commune d'Ourcel-Maison (sur laquelle est sis le Parc) n'appartient pas à ce syndicat. De ce fait, le SIAEP ne peut avoir les entreprises installées sur le Parc comme abonnés et clients.

La facture de consommation globale est donc réglée par la CCVBN, qui passe convention avec chacune des entreprises pour une participation à la consommation d'eau. Cette contribution est appelée au vu des relevés des sous-compteurs installés par les entreprises. Ces relevés sont effectués par Veolia.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir obtenir un remboursement de frais auprès de Hygena et de Caulier Boissons Services, le relevé des consommations étant effectué par Veolia.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

→ Travaux d'aménagement de la noue

Ces travaux n'avaient pu être réalisés en 2005 car les fouilles archéologiques n'étaient pas faites. Ces travaux doivent être réalisés avant cession du terrain pour le projet Launet. Une consultation sera lancée.

5 – Centre Aquatique Philippe LOISEL

Etat d'avancement des travaux

6 – Musée archéologique

→ Etat d'avancement du projet

La phase Projet a été remise par les architectes le 25 juin. Suite à un rendez-vous avec la commission accessibilité handicapés, l'accès au Musée a dû être remanié et des circulations piétonnières abandonnées.

La distribution intérieure a été optimisée.

Ces différentes adaptations aboutissent cependant un dépassement du coût d'objectif (1 394 000 € HT au lieu de 1 200 000 €).

Une augmentation des honoraires des architectes s'ensuit, qui se trouve toutefois limitée par les pénalités appliquées du fait de ce dépassement.

Concernant les travaux, 5 entreprises générales ont remis leur candidature.

→ Demandes de subvention

Vis-à-vis de la DMF, le soutien de la DRAC sera sollicité. En effet, la DMF a toujours annoncé qu'elle examinerait la demande de subvention au stade APD. Cependant, les crédits n'étant pas immédiatement disponibles d'après les premiers contacts, il s'agira d'obtenir une dérogation pour démarrage anticipé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'aide financière de la DMF
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Régional au titre du FRAPP 2007
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Développement Territorial au titre de l'année 2007
- **SOLLICITE** une dérogation pour démarrage anticipé.

→ Sondages archéologiques

Tout début juillet, des sondages archéologiques auront lieu sur une petite superficie (environ 40m²) de la parcelle sur laquelle sera construit le Musée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Philippe VIDAL, archéologie de l'INRAP, et l'Association des Amis de Vendeuil-Caply à occuper temporairement la parcelle B1144 (anciennement B253) sise à Vendeuil-Caply et dont la CCVBN est propriétaire, afin d'y effectuer un sondage archéologique du 9 au 14 juillet 2007.

7 – Organisation administrative de la CCVBN

Face à la surcharge de travail liée aux prises de compétences successives et la multiplication des démarches administratives, Monsieur VASSELLE indique que le Bureau propose qu'un audit soit mené afin de déterminer les besoins en personnel actuels et futurs (transfert de compétences des SIVOM).

8 – Locaux de la CCVBN

La montée en puissance des compétences et activités de la CCVBN nécessite des locaux plus adaptés.

Le Bureau propose d'étudier une implantation sur le Parc de la Belle Assise, en adjoignant aux locaux administratifs des locaux à vocation économique qui pourraient ainsi jouer le rôle de mini-pépinière d'entreprises.

Monsieur le Président propose que la SA HLM de l'Oise puisse faire une première approche et une première esquisse de ce projet qui devra être exemplaire en terme de qualité environnementale.

Monsieur DUGROSPREZ est surpris quant au choix de l'implantation, excentrée par rapport au territoire de la CCVBN. En outre, il n'y a pas de Poste à proximité. Il estime qu'il faudrait conjuguer ce projet avec la construction du Centre Social à Froissy.

Madame LEQUIEN regrette que Froissy soit délaissé.

Monsieur GOZET estime que tout est question de volonté politique. Monsieur GOZET soulève la question de la pérennité des services de la Perception.

Monsieur VASSELLE indique qu'à l'avenir, une nouvelle organisation des services du Trésor va être mise en place : un seul chef de poste pour Breteuil, Crèvecœur et Froissy. La perception de Froissy compterait moins d'agents. Les horaires d'ouverture seraient vraisemblablement moins étendus.

Monsieur VASSELLE a demandé à Monsieur WOERTH qu'un protocole d'accord soit signé entre le Trésor et les collectivités locales pour préserver la proximité du service.

Monsieur VASSELLE indique qu'il est favorable à une implantation à Froissy.

Monsieur VASSELLE met aux voix l'implantation sur le Parc de la Belle Assise.

A la majorité (5 Contre : Madame LEQUIEN, Messieurs VASSELLE, DUGROSPREZ, DOUVRAIN, GOZET), **le Conseil Communautaire APPROUVE** ce choix.

9 – Ordures ménagères - Déchetteries

→ Traitement des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) : sur ce sujet, la Commission Environnement a entendu le SYMOVE qui propose qu'un contrat soit passé à l'échelle du SYMOVE plutôt que par chaque Cte de Communes adhérente.

Avis favorable du Conseil Communautaire.

→ Tri des Déchets Verts

La plate-forme de compostage de Reuil-sur-Brèche (projet Veolia – SEDE Environnement) sera opérationnelle fin 2007. Le marché de traitement des déchets verts arrivant à terme en fin d'année, il est proposé de ne pas reconduire la dernière année (non affermissement de la dernière tranche conditionnelle) et de lancer une nouvelle consultation.

La proximité de ce nouvel équipement présente un intérêt pour la CCVBN en terme de transport des bennes des déchetteries. Bien évidemment, ce sera le résultat de l'appel d'offres qui permettra d'attribuer ou non le marché à cette société.

→ Marché de collecte OM et EM

Le marché de collecte arrive à échéance au 31/12/2007. Lancement d'une procédure d'appel d'offres dans le courant de l'été.

Parmi les principes généraux, la Commission et le Bureau ont retenu :

- un marché sur 3 ans fermes + 2 ans renouvelables

- la suppression totale de la collecte des encombrants
- l'interdiction de collecte des déchets verts

→ Etude du barème

La commission a étudié l'introduction d'une 4^o catégorie pour distinguer les "foyers de 3 personnes et plus" en "foyers de 3 personnes" et "foyers de 4 personnes et plus".

Après analyse de plusieurs simulations, la commission a considéré que cette hypothèse n'était pas satisfaisante (4 pour, 4 abstentions, 8 contre) pour plusieurs raisons :

- complexité du recueil des données
- pas de répercussion très sensible
- risque d'impayés accru

Le Bureau du 25 juin a approuvé l'avis de la commission.

Le Conseil Communautaire confirme cet avis et demande à la commission de continuer à travailler, notamment sur la redevance incitative avec la pesée embarquée.

Monsieur BOUTTERIN fait état des résultats d'une étude qu'il a réalisée sur son propre foyer : 120 kg d'ordures ménagères par an pour 2 personnes (à comparer aux 336,8 kg par habitant de la CCVBN pour l'année 2006).

Monsieur VASSELLE félicite Monsieur BOUTTERIN pour son comportement éco-citoyen.

Madame LEQUIEN soulève le problème du barème appliqué aux résidences de personnes âgées et du traitement des seringues collectées par les pharmacies.

Pour le barème 2008, il est proposé d'étudier la mise en œuvre d'un tarif envers les collectivités pour les déchets issus des mairies, salles des fêtes, cantines,...

Monsieur DAIX estime qu'en définitive ce seront toujours les contribuables qui paieront.

Monsieur COTEL note que certaines salles sont louées par des personnes extérieures ou des traiteurs.

10 – Développement Durable

En l'absence de Monsieur MIONNET (excusé), Monsieur VERSCHAE présente les conclusions de la commission qui s'est réunie le 28 juin (cf document ci-joint).

11 – Picardie en Ligne

Le Conseil Communautaire AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention avec le Conseil Régional de Picardie pour le financement des nouveaux investissements.

Le jury de recrutement du 2^o animateur NTIC se tiendra le 3 juillet.

12 – SMOP – Contrat Rural

Il est proposé que Mlle MAINKA soit mise à disposition du SMOP pour assurer la poursuite et le suivi des opérations.

Conventions à passer entre CCVBN, CCC et SMOP.

+ Convention de mise à disposition de Mlle DEBERNY.

Accord du Conseil Communautaire sur ces deux conventions.

Monsieur COTEL indique qu'un comité de pilotage s'est tenu le 30 juin. L'Agence de l'Eau est disposée à continuer de financer la cellule d'animation.

Monsieur VASSELLE précise qu'il a demandé à son attachée parlementaire de préparer des courriers aux ministres concernés concernant d'une part, les financements des Agences de l'Eau et d'autre part, la réforme de l'urbanisme.

13 – Demandes de subventions

→ Tandem Immobilier

Monsieur COTEL propose que cette demande de subvention soit étudiée à l'échelle du Pays.

14 – Questions diverses

→ OSIRIL

Une réunion d'information organisée avec le Centre de Gestion se tiendra le 5 juillet au Centre Jules Verne.

→ Chaussée Brunehaut

Monsieur VASSELLE informe que la commission DDR s'est réunie. La CCVBN a obtenu 30% de subvention pour la deuxième phase de travaux (38% sollicités). Une demande de financement complémentaire sera donc adressée au CGO.